

COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON
202 boulevard Aristide Briand - BP 167
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02.51.44.27.50. mail. codep85badminton@gmail.com



Procès-Verbal

du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton

n°14 du 6 décembre 2022

Le 06/12/2022 à 20h40, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-après :

Présents :

M. SPECIEL Jean-Pierre

M. SCHMIT Alexis

Mme LELOUP Sandra

M. PETIT Nicolas

M. MOTAIS Stéphane

M. LE ROY Yannick

Excusés :

M. QUAIRAULT Bruno

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°14 du 6 décembre 2022

Le 06/12/2022 à 20h40, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration sur le thème unique du départ du salarié du Comité. Les échanges sont relatés ci-après :

Il est nécessaire de définir 2 temps :

- la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023
- la période après le 30 juin 2023

- Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin

Au 1^{er} janvier, Maxime DUSSUD ne sera plus salarié du Comité mais sera mis à disposition par une convention à but non lucratif. Il assurera pour le Comité l'encadrement des jeunes sur les compétitions où ils représentent le département ainsi que le maximum possible des engagements déjà pris auprès des clubs.

En effet, sur la période, Maxime effectuerait entre 400 et 500h pour le Comité soit environ 40% de son temps de travail. Il ne sera donc pas possible d'honorer tous les engagements pris. Un planning par semaine va être rapidement établi afin de pouvoir prévenir rapidement les clubs impactés, le but étant que les désistements soient répartis sur l'ensemble des clubs afin de ne défavoriser personne en particulier.

La question est posée de savoir si nous serons capables, au sein du CA, de prendre en charge une partie de ce que le salarié gère pour le moment au niveau administratif. A priori, la réponse est négative.

Est-il nécessaire de maintenir ce travail administratif ou non ? Si oui, qui va s'en occuper ?

Jean-Pierre propose de créer un CDD devant travailler sur ces tâches. Maxime étant présent dans les locaux sur cette période, cela permettrait une transition en douceur. Il paraît donc nécessaire d'estimer le temps de ce travail administratif (mise en place des compétitions sur Poona, organisation des déplacements type CIJ, ventilation des communications vers les clubs, vers la Ligue...). Stéphane fait remarquer qu'il serait bienvenu que la personne recrutée connaisse déjà le badminton afin d'être efficace rapidement, surtout si elle ne doit rester que quelques mois. Il est toutefois envisageable que ce CDD débouche sur un autre contrat ensuite.

Concernant le temps de travail de ce CDD, il faudra effectuer une modulation. On estimera les heures sur 6 mois qui seront étalées sur la semaine en fonction des heures de permanence de Maxime.

Il faudrait être en capacité de faire une proposition précise avant Noël.

Il faut s'occuper d'annoncer officiellement le départ de Maxime et les conditions dans lesquelles cela va se faire.

- Pour la période après le 30 juin

Jean-Pierre a assisté à la journée nationale des bénévoles. Il en est principalement ressorti qu'il était très délicat de rédiger une fiche de poste ou une lettre de mission sans projet associatif.

Peut-être qu'un service civique pourrait travailler sur ce projet associatif. Sylvie a beaucoup travaillé sur le sujet du service civique et on a donc une bonne base.

Quelles sont les missions du Comité ? Lors de la dernière réunion, Sophie a rappelé qu'il fallait axer sur la détection jeunes ainsi que sur la liaison avec les clubs.

Yannick propose de définir ce que le CA souhaite faire et de voir ensuite comment l'intégrer à ce que demande la fédération.

Jean-Pierre propose de se servir des résultats de l'enquête faite auprès des clubs pour connaître leurs attentes et d'utiliser ce matériel pour voir où on veut aller.

Stéphane pense que l'enquête est peut-être trop datée. Il faudrait éventuellement une enquête complémentaire avec de nouveaux questionnements, où certains thèmes seraient plus approfondis. Pourquoi ne pas enquêter également auprès des clubs non affiliés ou même auprès d'autres ligue qui sont passées par là (comme par exemple la Bretagne). Ils ont sûrement des solutions à proposer pour se développer.

Jean-Pierre propose de créer un groupe de travail ouvert à tous, permettant à chacun de dire ce qu'il souhaite. Puis dans un deuxième temps, en plus petits groupes, de tirer tout ça en réunissant les propositions par blocs.

Le service civique pourrait, accompagné par un membre du CA, piloter ce projet. Son objectif serait de recueillir les besoins des clubs et de nous proposer un projet associatif qui est la base des ouvertures pour les subventions.

Il faut sortir l'agent de développement des « missions alimentaires » pour qu'il puisse se consacrer au développement mais il faut tout de même rentrer de l'argent et cela doit passer par plus d'adhérents, de sponsors...

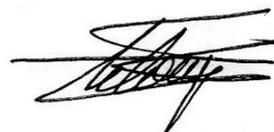
Il faudrait, lors d'une prochaine réunion de CA, où nous serions au complet, définir les grandes orientations que l'on veut donner.

La séance est levée à 21h43.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président du Comité

La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.